

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 16 janvier 2015

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 12/01/2015 au 16/01/2015. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2014 et annoncé dans le communiqué du 23 décembre 2014.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 12/01/2015 au 16/01/2015

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 12 janvier 2015	Achats			
Séance du 13 janvier 2015	Achats	179	17,70	3 168
Séance du 14 janvier 2015	Achats	186	17,99	3 346
Séance du 15 janvier 2015	Achats	348	17,75	6 177
Séance du 16 janvier 2015	Achats	337	17,80	5 999
TOTAL		1 050	17,80	18 690